Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Qu'est-ce que le DUERP ?

Le document unique répertorie tous les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs ainsi que la tracabilité collective de ces expositions.

> Articles R4121-1 et suivants du Code du travail

Est-il obligatoire ?

Il est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Le processus de mise en place

Préparer votre démarche (1)

Recensez toutes les activités de votre entreprise (tous les acteurs de l'entreprise doivent être pris en compte).

Recensez tous les risques professionnels de chaque activité.

(2)

Évaluez vos risques professionnels

Appréciez l'exposition au danger et l'importance du risque pour prioriser les actions de prévention à mener.

(3)

Etablissez des plans d'action

Mettez en place des mesures de prévention.

Réévaluez vos risques suite aux actions réalisées.

Assurez le suivi et la mise à jour (4) du document unique

Le document unique doit être mis à jour annuellement et actualisé quand une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail est prise.



Pour le secteur du BTP, l'organisme de branche l'OPPBTP met à disposition l'outil mondocunique pour réaliser simplement et rapidement le document unique d'évaluation des risques.

https://mondocunique.preventionbtp.fr/







Pour utiliser les outils à disposition dans votre espace sur prévention BTP Interpretation Interpretatio Interpretation Interpretation Interpretation Inte <u>ait amiante</u> Modes opératoires Evaluation du risque chimique Évaluation des risques tion Accueil et suivi du personnel atériel 💉 Suivi du matériel 1 – Allez sur le site http://www.preventionbtp.fr/ Ouvrir le menu « Mon espace » 1 2 et cliquez sur « Créer un compte » Si vous avez déjà ui compte, vous Personnaliser le site risquez d'arriver n C A Me connecte directe ent à la page + Créer un compte de conexion ou dans 100 % BTP ! Mon espace votre espace prévention. 3- Renseigner votre « Profil » et valider PRÉVENTIONBTP O Profil > O Entreprise Complétez les champs obligatoires de Créer un compte gratuitement Vous avez déjà un compte ? S'identifier vos identifiants et votre mot de passe. Civilité * 🔿 Monsieur 🔵 Madame Il doit comporte au minimum: Votre ... CREMADES ise e-mail * Les avantages du co Cochez Cui pour associer votre eer votre mot de passe * 妨 profil à votre entreprise. Ø Votre mot de passe est sécurisé. votre mot de passe * Souhaitez-vous lier votre profil à une entreprise ? * Choisissez vosconditions d'utilisation et acceptez les conditions d'usage. Non Out Puis cochez « v lider » epte de recevoir par e-mail les informations O J'accepte de recevoir par e-mail les infor l'accepte les conditions d'utilisation du site







<u>N'hésitez pas à vous y inscrire :</u> <u>https://webatelier-du.preventionbtp.fr/</u>

La CAPEB organise également des sessions collectives en présentiel pour un accompagnement personnalisé

